



Charte de Qualité

Les animaux de compagnie sont des êtres sensibles, dotés d'émotions, de sentiments, pouvant avoir/ressentir de la douleur.

C'est pour cela que votre toiletteur s'engage :

1) A promouvoir le bien-être de l'animal en respectant ses besoins physiologiques et comportementaux. Le toilettage doit être un moment de bien être pour l'animal.

2) A refuser certaines pratiques de toilettage qui ne sont pas adaptées à l'animal (dont le démêlage intensif, l'épilation sur chien stérilisé et/ou trop âgé, la coupe aux ciseaux sur chien trop âgé, tonte sur fourrure complexe) pour privilégier un toilettage de confort et adapté à sa race.

3) A analyser et décrypter au mieux le comportement et les besoins de votre animal et de proposer une séance sur mesure si elle est jugée nécessaire. (toilettage fractionné, pauses, friandises...)

4) A travailler en toute transparence en permettant au propriétaire d'assister au toilettage et/ou massage, s'il le souhaite et dans la mesure où cela ne gêne pas au bon déroulement de la séance.

5) A vous faire part d'une quelconque anomalie sur l'animal et vous conseillera de vous rendre chez votre vétérinaire.

6) A utiliser des produits conformes au toilettage, adaptés à votre animal.

*C'est ma passion, ma compassion et l'amour de
l'animal qui guide mon travail avant tout
Emmanuelle*

Adresse

8 rue de la Brèche
31380 Montastruc la
Conseillère

Telephone

One Million Dog
06 49 31 82 51